

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Séance du 26 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 21

OBJET : N° L 24-02/03-16/FI AFFECTATION DES RESULTATS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Josiane ROCHE donne procuration à Florence JOST, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Fernand ESCALIER, Hicham TARZA donne procuration à Christine JOUANNO, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Sylvie LAFAGE, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Pierre MEUNIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER.

Le scrutin a eu lieu, Jean-Claude DUCOUSSO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2023. Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
+500.000,00	+ 219 977,61	+ 719 977,61

2- Sur le besoin réel de financement (section d'investissement)

année précédente	année courante	résultat cumulé
-65.126,62	-376.576,31	-441 702,93

Compte 001

Restes à réaliser dépenses	849.720,76
Restes à réaliser recettes	743.534,17
Solde des reports	-106 186,59

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal – Séance du 26
février 2024

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	441 702,93	c/D001
Virement à l'investissement	547 889,52	Compte 1068
Affectation compl, en réserves	88,09	compte 1068
Report à nouveau créditeur	172.000,00	Compte R002

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, avec 19 voix pour et 2 abstentions, d'affecter les résultats de la gestion budgétaire 2023 selon la répartition indiquée.

- **D'affecter 547 977,61€ en réserve de la section d'investissement pour l'exercice 2024.**
- **De reporter 172.000,00€ d'excédent sur l'exercice 2024.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 26 février 2024
Le Maire

Jacques Breillat

